



**Arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2018316-0002**

**Signé par**

**Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**et**

**Vincent ROBERTI, Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines**

**le 12 novembre 2018**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté inter préfectoral portant ajout de la compétence « distribution d'eau potable »  
aux statuts du syndicat intercommunal du canton d'Anet



**PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR**  
Direction des relations avec les collectivités locales

**PREFECTURE DES YVELINES**  
Direction des relations avec les collectivités locales

**Arrêté inter préfectoral portant ajout de la compétence « distribution d'eau potable » aux statuts du syndicat intercommunal du canton d'Anet**

**La Préfète d'Eure-et-Loir**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le Préfet des Yvelines**  
**Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°98/2017 du 11 septembre donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines n°78-2018-09-20-003 du 20 septembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Vincent ROBERTI, Sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 542 du 21 mars 1984, modifié, portant création du syndicat intercommunal du canton d'Anet;

Vu la délibération du 02 juillet 2018 du comité syndical approuvant l'ajout de la compétence « distribution d'eau potable » aux statuts du syndicat intercommunal du canton d'Anet ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres dudit syndicat approuvant à la majorité qualifiée l'ajout de la compétence « distribution d'eau potable » aux statuts du syndicat intercommunal du canton d'Anet ;

### **Arrêtent**

**Article 1<sup>er</sup>**: Il est ajouté, au sein des compétences du syndicat intercommunal du canton d'Anet, la compétence « distribution d'eau potable » .

**Article 2** : Messieurs les secrétaires généraux des préfectures des Yvelines et d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Yvelines et d'Eure-et-Loir .

Chartres, le **12 NOV. 2018**

La Préfète d'Eure-et-Loir  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

Le Préfet des Yvelines  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Vincent ROBERTI

